



Envoyé en préfecture le 08/08/2022

Reçu en préfecture le 08/08/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 025-200096295-20220707-2022_28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-deux.

Le 07 juillet à 20h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis au cinéma de Charmoille, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 29/06/22

Date d'affichage : 30/06/22

Nombre de membres :

- en exercice : 128
- présents : 36
- votants : 49

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 106
- procurations : 96
- **nombre total de voix exprimées : 202**

Etaient présents avec voix délibérative :

Patrick BOISSENIN, Laure BOITEUX, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Hervé CAGNON, Thierry CARTIER, David CHATELAIN, Philippe CHOULET, Anthony CUENOT, Jean-Noël CUENOT, Kévin FADIN, Lucine FAIVRE, Baptiste FAYARD, Jean-Pierre FRIGO, Pascal GODIN, Lucienne HEMLER, Pascal JACQUOT, Lydie LAB, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Anthony MERIQUE, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Alexandre PANTEL, Raphaël PEQUIGNOT, Roland PERROT, Catherine RACINE, Manuela RAMBAUD, Gilles ROBERT, Laurent ROUSSET, Emmanuel SAULNIER, Charles SCHELLE, Franck VILLEMAIN, Marcelline VIPREY.

Ont donné pouvoir :

Valérie PAGNOT a donné procuration à Franck VILLEMAIN, Bénédicte HERARD a donné procuration à Denis LEROUX, Christine BOUQUIN a donné procuration à Marie-Paule BRAND, Cédric BOLE a donné procuration à Laure BOITEUX, Florian GAIFFE a donné procuration à Gilles ROBERT, Elisabeth REDOUTEY a donné procuration à Gilles ROBERT, Catherine MAUVAIS a donné procuration à Jean-Noël CUENOT, Pierre VAUFREY a donné procuration à Laure BOITEUX, Catherine ROGNON a donné procuration à Dominique MOLLIER, Olivier CLEMENCE a donné procuration à Anthony MERIQUE, Joëlle MOUGIN a donné procuration à Charles SCHELLE, Bernard JACQUET a donné procuration à Jean-Pierre FRIGO, Frédérique MOUREAUX a donné procuration à Franck VILLEMAIN.

Madame Dominique MOLLIER a été élue secrétaire.

Objet : 2022-28 : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) permet d'identifier et de classer les risques qui peuvent être présents dans les collectivités afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes.

Le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, précise le rôle de l'autorité territoriale (Art. 2-1) : « *Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité* ».

Les risques ont fait l'objet d'une réévaluation pour intégrer le déménagement et l'évaluation des missions à la suite de la création du PNR.

Le DUERP du PNR a été approuvé par le Comité Technique du Centre de Gestion du Doubs en date du 03 mai 2022.

Après présentation du document, le comité syndical approuve le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Approbation à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX

